

**RE/MAX** vous aide à préparer  
votre déménagement



2 à 6 mois avant  
le déménagement



1 à 6 semaines avant  
le déménagement



Le jour du  
déménagement



## 1 | PLANIFICATION

(de 2 à 6 mois avant le déménagement)

La planification est une étape importante, voire primordiale, pour un déménagement réussi. Mais par où commencer ? Comment procéder ? Quoi faire pour ne rien oublier et être fin prêt pour le jour J ? Voici, étape par étape, nos conseils de pros :

## LE DÉMÉNAGEMENT, C'EST L'AFFAIRE DE TOUTE LA FAMILLE

Quel que soit l'âge de vos enfants, un déménagement est un événement important pour eux et il se peut qu'ils aient besoin d'être rassurés. Afin de limiter le stress qu'ils pourraient ressentir, discutez avec eux de cette nouvelle vie en amenant les points positifs et écoutez leurs impressions. Il se peut qu'ils aient une fausse conception de ce changement et qu'ils s'imaginent qu'ils vont perdre leurs repères (meubles, jouets, amis, etc.) Rassurez-les.

**Expliquez-leur** que vous apporterez tous les objets auxquels ils tiennent et qu'ils pourront garder contact avec leurs amis. Pour que vos enfants vivent le plus sereinement possible ce déménagement, assurez-vous de toujours aborder cette question avec enthousiasme et positivisme.

**Impliquez-les** dans le processus en leur montrant des photos de votre nouvelle demeure ou en la leur faisant visiter. Parlez-leur des alentours, des parcs, des amis qu'ils pourront se faire, des activités qu'ils pourront pratiquer dans ce nouveau secteur (si c'est le cas). Si vos enfants changent d'école, allez la voir et la visiter si possible. Parlez-leur de leur nouvelle chambre et consultez-les sur le choix des couleurs et de la décoration de celle-ci. De cette façon, ils seront mieux préparés à cette nouvelle vie qui s'amorce.



**Faites-les** participer aux préparatifs pour qu'ils se sentent bien impliqués. Attribuez-leur des tâches qui conviennent à leur âge. Par exemple, laissez-les emballer leurs objets personnels eux-mêmes. Ils verront ainsi qu'ils ont le plein contrôle sur ce qu'ils veulent faire de leurs objets de prédilection. Cela leur permettra également de retrouver plus facilement leurs repères une fois entrés dans votre nouvelle demeure.



2 à 6 mois avant  
le déménagement



1 à 6 semaines avant  
le déménagement



Le jour du  
déménagement

## DÉTERMINER UNE DATE POUR LE JOUR J

**Vous vendez votre maison et en achetez une ?** Convenir d'une date doit faire l'affaire des deux parties. Tentez de négocier à votre avantage, tout en accommodant l'acheteur de votre résidence et l'ancien propriétaire de celle que vous avez achetée.

**Vous êtes actuellement locataire et avez un bail ?** Sachez que vous êtes responsable jusqu'au dernier jour. Une fois que vous avez fixé une date avec les vendeurs de votre nouvelle maison et si celle-ci ne concorde pas avec la date d'échéance de votre bail, discutez avec votre propriétaire pour prendre une entente. Peut-être vous remettra-t-il entre les mains la responsabilité de trouver un locataire pour la date prévue de votre départ. Certains propriétaires se montrent très compréhensifs et décident de s'en occuper eux-mêmes. Bref, soyez vigilant et conscient de votre responsabilité envers ce contrat.

## LE TRI : VENTE DE GARAGE OU DONS À DES ŒUVRES DE BIENFAISANCE ?



**Il est inutile de déménager des trucs que vous n'utilisez plus.** Profitez de cette occasion pour passer votre maison au peigne fin et faire le tri de vos articles et pour déterminer ce que vous voulez en faire. Si vous possédez des choses qui ne font qu'accumuler la poussière ou qui prennent de l'espace pour rien, n'ayez pas peur de vous en débarrasser, c'est le temps !

**Faire une vente de garage** peut alors s'avérer l'option parfaite. De cette façon, vous pourrez profiter d'un peu d'argent supplémentaire. Vous pourriez même être étonné du montant amassé ! Celui-ci pourra vous aider à défrayer certains coûts reliés à la journée du déménagement. Pour faire de votre vente de garage un succès, voici les étapes à suivre :

### Préparer la vente :

- Téléphonnez à votre municipalité pour savoir si vous avez besoin d'un permis.
- Sélectionnez les biens à vendre et en établir le prix.
- Assurez-vous d'avoir une bonne quantité et une bonne variété de choses à vendre, ce sera plus attirant pour les passants et vous en aurez pour tous les goûts et budgets !
- Étiquetez les articles, en gardant en tête que vos clients vont sûrement vouloir négocier !)
- Déterminez une date (assurez-vous que ce soit une fin de semaine)
- Installez des affiches dans votre quartier pour annoncer votre vente de garage. Vous pouvez également placer une annonce dans le journal local environ une ou deux semaines à l'avance, en y indiquant les dates et les heures. Préparez également un panneau que vous pourrez placer devant votre maison le ou les jour(s) de la vente.

**RE/MAX** vous aide à préparer  
votre déménagement



2 à 6 mois avant  
le déménagement



1 à 6 semaines avant  
le déménagement



Le jour du  
déménagement

## Le jour de la vente

- Assurez-vous d'avoir suffisamment de monnaie.
- Ayez à portée de main, une calculatrice, des étiquettes de rechange et des stylos.
- Disposez les petits articles sur des tables et répartissez le reste de façon attrayante.
- Si vous avez des vêtements à vendre, utilisez un support roulant pour les accrocher.
- N'acceptez que l'argent comptant
- Soyez plus négociable sur vos prix demandés vers la fin de la journée, pour vous débarrasser du plus d'articles possible.

Tout ce qui ne sera pas vendu à la fin de votre journée, peut alors être [donné à des œuvres de bienfaisance](#). En voici quelques-unes :

- La Fondation Québécoise de la déficience intellectuelle  
Vous trouverez même des conteneurs bleus identifiés à la FQDI aux intersections de certaines rues où vous pouvez vous-même déposer des items. Pour les meubles et items plus volumineux, vous devez prendre arrangement avec eux.
- Société St-Vincent de Paul
- Armée du Salut
- Établissements religieux
- Divers organismes de charité

## LES PREMIÈRES BOÎTES : QUOI EMBALLER ?

[Débutez par les articles que vous ne serez pas susceptible d'utiliser](#). Par exemple, emballez des items hors saison ou des décorations de Noël. Vous pouvez aussi en profiter pour emballer certains jouets pour lesquels vos enfants démontrent moins d'intérêt et qu'ils seront heureux de retrouver dans quelques semaines. Vous pouvez également emballer de la verrerie ou divers articles que vous utilisez moins souvent, en vous assurant de garder à portée de main un minimum nécessaire pour fonctionner aisément. Demandez à tous de participer à cette étape et de faire le tri de choses dont ils pourraient se passer pour quelques semaines.

## ENTREPOSAGE : LES DIVERSES OPTIONS

[Vous déménagez dans un endroit plus petit que celui où vous êtes présentement ? Il y a un délai entre la date où vous devez quitter votre demeure actuelle et celle où vous emménagez ?](#) S'il y a des meubles pour lesquels vous ne pourrez retrouver un emplacement dans votre nouvelle demeure, mais auxquels vous tenez, l'entreposage serait peut-être une bonne option.



2 à 6 mois avant  
le déménagement



1 à 6 semaines avant  
le déménagement



Le jour du  
déménagement

Voici quelques conseils pour vous éclairer :

- Assurez-vous de bien déterminer vos besoins (Grandeur de l'espace, chauffé ou non ? durée de l'entreposage, proximité de chez vous, etc.).
- Téléphonnez à plusieurs compagnies d'entreposage afin d'avoir des estimés des coûts et comparer. Quels sont plans d'assurance proposés ?
- Visitez-en quelques-uns afin de vous assurez que les lieux semblent sécuritaires et bien entretenus.
- Soyez assuré d'avoir un accès facile à votre emplacement d'entreposage. Certaines installations sont ouvertes 24 heures sur 24, tandis que d'autres ont des heures précises d'opération.
- Déterminez de quelle façon vous y emporterez vos biens. Devez-vous louer un camion ? Une fois arrivés sur les lieux, est-ce que la compagnie se charge de transporter vos biens du camion à votre local ?

## QUI PROCÈDE AU DÉMÉNAGEMENT ? VOUS OU DES PROFESSIONNELS ?

Vous désirez déménager vous-même ? Si vous choisissez cette option, voici la marche à suivre

- Contactez plusieurs compagnies de location de camions pour connaître leurs tarifs et demandez-leur de vous aider à déterminer la grandeur de camion dont vous aurez besoin selon les biens que vous possédez. Validez avec eux quel type de matériel ils fournissent (couvertures, diables, courroies, boîtes, etc.)
- Assurez-vous de bien évaluer la distance à parcourir entre les deux domiciles et de calculer approximativement le coût total selon le nombre de kilomètres. Vous pourrez ainsi avoir une idée du coût total et comparer avec ceux d'une compagnie de déménagement
- Réservez votre camion à l'avance, surtout si votre déménagement est prévu dans une période d'achalandage accru, soit juin et juillet.
- Informez-vous auprès de votre compagnie d'assurance pour voir de quelle manière vos biens sont assurés durant le transport.
- Soyez certain d'avoir suffisamment de gens pour vous aider le jour du déménagement et qu'ils soient également en mesure de soulever des charges lourdes !
- Planifiez un petit budget pour acheter de la nourriture et des breuvages à l'équipe qui vous aide. Gâtez-les, ils seront heureux de vous aider !





2 à 6 mois avant  
le déménagement



1 à 6 semaines avant  
le déménagement



Le jour du  
déménagement

Vous préférez donner le mandat à des déménageurs professionnels ? Voici les points importants à prendre en considération :

- Faites faire des soumissions par diverses entreprises afin de comparer les taux. En haute saison, ceux-ci sont plus élevés et moins négociables.
- Informez-vous des assurances qu'offrent ces compagnies de déménagement.
- Donnez le plus d'information possible sur les particularités de la demeure que vous quittez et de celle où vous emménagez. (Ex. : ascenseurs, plusieurs escaliers, accès difficile, etc.) De cette façon, l'analyse des heures allouées au déménagement sera plus juste, donc le coût estimé le sera aussi.
- Vérifiez, si possible, la réputation des compagnies approchées auprès de vos contacts.

## ÉTABLIR UN BUDGET : DES FRAIS DE NOTAIRE À L'ACHAT DE MATÉRIEL

Quels sont les coûts que vous devez prévoir pour le déménagement ? Les frais de notaire, la taxe de Bienvenu, la location du camion et l'inspection, sont sûrement des dépenses que vous avez déjà prévues. Mais avez-vous pensé à tout ? Voici quelques frais possibles à considérer :

- Boîtes et ruban adhésif de bonne qualité.
- Produits et accessoires de nettoyage pour l'ancienne et la nouvelle demeure. Peut-être voudrez-vous engager une entreprise de nettoyage pour faire le travail.
- Contenants de plastique dans lesquels vous pourrez transporter des items à entreposer (vêtements hors saison, articles de sport, etc.) Une fois dans votre nouvelle maison, laissez ces articles dans les bacs et identifiez-les clairement. Vous vous y retrouverez alors facilement quand viendra le temps de les utiliser.
- Ampoules de rechange pour les luminaires de la nouvelle demeure.
- Nourriture et boissons pour la journée du déménagement.
- Outils ou accessoires pour démonter des meubles ou faciliter leur déplacement.
- Peinture et accessoires (pinceaux, rouleaux, bâches, etc.) Si vous pensez avoir recours à une décoratrice, évaluez les coûts.

